

Hannelore PIERRE
(Université Bordeaux Montaigne
Laboratoire AUSONIUS –
UMR5607,
Laboratoire Plurielles – UR24142,
Centre Montaigne)

**Du druide gaulois au consul romain :
convergence et association
d’origines variées
dans la construction de l’identité
nationale française à la Renaissance**

Abstract: (From the Gallic Druid to the Roman Consul: Convergence and Association of Various Origins in the Construction of French National Identity during the Renaissance) The 4th century was witness of the apparition in various ways of the presence of Gallics in the western Roman Empire, in particular through some usurpers emperors from Gallic origin. Nevertheless, it was not the only way of the recognition of a Celtic characteristic: Gallo-Roman poet Ausonius, in the 4th century AD, appears as the example of an intellectual from Gallic upper classes who reached to a whole integration into the Roman conquering world, since he taught in Bordeaux Latin language in which he was thought of as a virtuoso and because he reached Consulate in 379. Real or only claimed, the druidic origin of some professors of Bordeaux, obvious in the *Commemoratio Professorum Burdigalensis* written by Ausonius, says a lot about their will of pretending to be descendants of an ancestral and local particularity original. French Humanists of the 16th century remembered about that fact and tried to explain their own Gallic and Roman roots, which modeled not only their language but also their thought, their customs and their political system. How did Ausonius manage to unite these two worlds which made his identity? How much did integration into Romanness take place to the detriment of native and local components? We will try to bring some answers to this questioning through reading and analysing extracts from ausonian corpus and by referring to the commentaries of the 16th century’s Humanists, especially from Bordeaux.

Keywords: *Gaul, Ausonius, Romanness, Renaissance, Gallo-Roman, Bordeaux, Elie Vinet.*

Résumé. Le IV^e siècle de notre ère a vu apparaître de diverses manières une présence importante des Gaulois dans l’empire romain d’Occident, notamment à travers certains empereurs usurpateurs d’origine gauloise. Cependant, ce ne fut pas l’unique voie de reconnaissance d’une particularité celtique : le poète gallo-romain Ausone, au IV^e siècle après J.-C., apparaît comme l’illustration d’un intellectuel issu des hautes classes gauloises parvenu à une intégration totale dans le monde romain conquérant puisqu’il enseigna à Bordeaux la langue latine dans laquelle il passa pour virtuose et vu qu’il atteignit le consulat en 379. Qu’elle fût réelle ou seulement revendiquée, l’origine druidique de certains professeurs bordelais, manifeste dans la *Commemoratio Professorum Burdigalensis* d’Ausone, en dit long sur leur volonté de se réclamer d’une particularité ancestrale et locale originale. Les humanistes français du XVI^e siècle s’en souvinrent et cherchèrent à expliquer leurs racines gauloises et romaines qui modelèrent non seulement leur langue mais aussi leur pensée, leurs traditions et leur système politique. Comment Ausone parvint-il à concilier ces deux mondes qui firent son identité ? Les humanistes firent-ils valoir une origine par rapport à l’autre ? Dans quelle mesure l’intégration dans la romanité se fit-elle au détriment d’éléments autochtones locaux ? Nous tenterons d’apporter des réponses à ces interrogations à travers la lecture et l’analyse d’extraits du corpus textuel ausonien et en nous référant aux commentaires des Humanistes du XVI^e siècle, en particulier bordelais.

Mots-clés : *Gaule, Ausone, romanité, Renaissance, gallo-romain, Bordeaux, Élie Vinet.*

Bordeaux a ses vignobles mais la ville est aussi célèbre pour avoir été le berceau d'un des grands poètes latins gaulois, Ausone. Ce poète de langue latine, qui vécut au IV^e siècle après J.-C., fut, au même titre qu'Hilaire et Paulin de Nole, considéré par Érasme comme la « gloire de la France »¹. Il est aussi l'un des poètes gaulois qui réussit le mieux son intégration dans la société gallo-romaine², de telle sorte qu'il est l'un des tous premiers poètes et écrivains – si ce n'est le premier – d'origine bordelaise. Son œuvre est vaste mais elle se caractérise par un goût marqué pour la forme brève. En effet, bien qu'il ait écrit un long poème, *La Moselle*, qui, en quatre-cent-quatre-vingt-trois hexamètres dactyliques, décrit le cours de la rivière, Ausone est en particulier l'auteur d'épigrammes latines et grecques, de lettres et d'opuscules. Parmi ces derniers, il a notamment écrit un triptyque commémoratif constitué des *Parentalia*, des *Professores* et des *Epitaphia heroum qui bello Troico interfuerunt*. Toutefois le poète est aussi présent dans les mémoires en tant que professeur, métier qu'il exerça à Bordeaux pendant près de trente ans avant de devenir en 367 le précepteur du futur empereur Gratien et d'accéder, grâce à ces faveurs, aux plus hautes fonctions de l'empire : il fut ainsi nommé *comes et quaestor* de Valentinien I^{er} en 375, puis préfet du prétoire des Gaules pour l'année 377/8. L'année suivante, il devint préfet du prétoire pour les Gaules, l'Italie et l'Afrique. Sa carrière politique fut couronnée par sa désignation comme consul par Gratien pour l'année 379. C'est seulement après l'assassinat de l'empereur qu'il retourna à Bordeaux, où il termina sa vie en se consacrant à l'enseignement et à la poésie.

Ausone est, avec Paulin de Nole, une des plus anciennes figures du passé bordelais. Par conséquent, il apparut à la Renaissance comme un écrivain d'importance aux yeux des humanismes, qui voyaient en lui à la fois un ancêtre et un modèle. Aussi Élie Vinet (1509-1587), régent de grec et de mathématiques puis Principal au Collège de Guyenne de Bordeaux, consacra-t-il une trentaine d'années à l'édition et aux commentaires des œuvres complètes d'Ausone, dont la consécration culmine dans l'édition publiée chez Simon Millanges à Bordeaux en 1580 (réimprimée de manière posthume et augmentée des annotations de divers commentateurs en 1590, chez le même imprimeur).

Malgré leur goût pour les antiquités classiques grecques et romaines, les humanistes devaient composer avec un passé français multiforme, dont ils tiraient également profit pour mettre en avant leur particularisme sinon leur spécificité vis-à-

¹ Dans sa lettre 676 à Alaard d'Amsterdam datant de 1517, Érasme écrit en effet ces mots : « *Iam hoc tibi peculiariter etiam debet Gallia, quod Hilario, Ausonio, Paulinoque suis, hoc quoque decus possit adicere.* » La correspondance d'Érasme a été traduite en anglais par R.A.B. Mynors et D.F.S. Thomson dans l'ouvrage *The Correspondence of Erasmus. Letters 594 to 841. 1517 to 1518*, Toronto, University of Toronto Press, 1979, p. 137 sq.

² Bien que l'appellation « gallo-romain » soit contestable, comme l'a montré Jean-Louis Brunaux (*Les Druides. Des philosophes chez les Barbares*, Paris, Éditions du Seuil, 2006, p. 327-328), je l'emploierai ici à dessein, car Ausone comme ses lointains descendants français se réclament précisément des deux origines, gauloise et romaine.

vis d'autres nations humanistes qui pouvaient briller par davantage de ruines antiques visibles et de grands auteurs (notamment l'Italie)¹. De fait, les Français pouvaient être les seuls à se réclamer d'un passé gaulois, qu'on n'hésitait pas à rapprocher du monde grec². Ainsi, malgré les influences franques, qui n'étaient pas rejetées, la France renaissante, qu'il s'agisse de ses traditions, de son histoire ou de sa langue, apparaissait chez ses érudits comme le résultat d'un subtil mélange d'origines grecques, gauloises et romaines. À Bordeaux en particulier, dans ce tableau, Ausone apparaissait et apparaît encore comme le point de jonction de ces diverses influences.

Ausone, que l'on a cru descendre d'une lointaine famille de druides, et qui a participé à la vie politique impériale jusqu'à recevoir la charge de consul, servira de point d'appui à une réflexion sur les diverses origines de la construction identitaire d'une nation. Ce travail cherchera d'abord à savoir si les origines d'Ausone (son père était éduen, sa mère tarbelle et lui-même avait grandi et étudié à Bazas, Bordeaux et Toulouse) eurent une influence sur sa carrière. Je chercherai ainsi à montrer qu'à l'époque d'Ausone déjà, apparaissait l'ambivalence entre des racines celtiques, gauloises voire druidiques, revendiquées par les élites dont Ausone faisait partie, et ce, malgré l'image négative souvent attachée aux Gaulois chez les Romains, et des fonctions dans l'administration impériale romaine, voire une carrière entièrement consacrée à la latinité et à sa diffusion. Dans un second temps, il s'agira d'analyser et de comprendre comment, au XVI^e siècle, les humanistes se sont accommodés de cette (au moins) double origine des Français (à travers le cas d'Ausone), c'est-à-dire de chercher à comprendre de quelle façon ils envisageaient et concevaient ces origines. Si les racines gauloises de l'identité française sont aujourd'hui relativement ténues, elles semblent avoir été véritablement revendiquées et fantasmées dans l'Antiquité tardive ainsi qu'à la Renaissance.

Cette analyse s'appuiera en particulier sur les poèmes d'Ausone qui commémorent ses parents (les *Parentalia*) et ses collègues professeurs de Bordeaux (les *Professores*) ainsi que sur son discours prononcé pour Gratien après sa nomination comme consul en 379, la *Gratiarum Actio*. Quelques extraits issus du reste de son œuvre seront également convoqués pour appuyer la démonstration. En outre, seront utilisés les commentaires et annotations d'Élie Vinet dans son édition des œuvres complètes d'Ausone de 1580³, ainsi que tout document issu de la plume des érudits humanistes susceptible d'éclairer cette analyse.

¹ C'est ce que montre Frédérique Lemerle dans son article « Les villes du royaume de France à la Renaissance : entre antiquités et modernités », *Seizième siècle*, n°9, 2013.

² Notamment à travers la légende antique selon laquelle Héraclès aurait fondé Alésia. Puis ce sont les érudits de la Renaissance qui attribuèrent aux Troyens eux-mêmes des ancêtres gaulois (voir Jean-Louis Brunaux, *Nos ancêtres les Gaulois*, Paris, Le Seuil, 2008).

³ *Ausonii Burdigalensis, ... omnia, quae adhuc in veteribus bibliothecis inveniri potuerunt, opera, adhaec, Symmachi, & Pontii Paulini litterae ad Ausonium scriptae : tum Ciceronis, Sulpicia, aliorumque quorundam veterum carmina nonnulla, cuncta ad varia, vetera, novaque exemplaria emendata, commentariique illustrata per Eliam Vinetum, ...*, Bordeaux, Simon Millanges, 1580.

La Gaule et les Gaulois n'ont pas bonne réputation dans la littérature antique. En effet, le peuple transalpin n'y bénéficie pas d'une image positive depuis que les troupes commandées par Brennus ont pris Rome en 390, événement que les historiens antiques ont décrit dans les termes les plus dépréciatifs pour les Gaulois¹. De fait, déjà, Polybe, lorsqu'il décrivait les relations entre les Gaulois et Rome, les présentait comme un peuple capable uniquement de guerre et d'agriculture². Dans l'œuvre de Tite-Live, les Gaulois sont vus comme des bravaches sans sagesse, des sortes de brutes³. Encore à l'époque de Plutarque, quelques décennies après Tite-Live, les Gaulois étaient perçus presque comme des sauvages et l'écrivain, même s'il les nommait *Galatoi* ou *Keltoi*, les décrivait le plus souvent sous le terme de *barbaroi*⁴. Cet épisode sombre dans la mémoire commune romaine a ainsi enveloppé le Gaulois d'une ombre menaçante et cruelle. Celle-ci était doublée d'un mépris évident pour le peuple de Gaule, comme en témoigne le plaidoyer de Cicéron *Pro Fonteio*, dans lequel l'orateur défendait l'ancien propréteur de la Gaule Narbonnaise, Marcus Fonteius, qu'une délégation gauloise accusait de concussion et d'abus de pouvoir : le dénigrement du Gaulois y a atteint son

¹ Pour une analyse plus précise de la question et en particulier des répercussions de cet événement sur la mentalité et l'imaginaire romains, voir Dominique Briquel, *La Prise de Rome par les Gaulois : lecture mythique d'un événement historique*, Paris, PUPS, 2008.

² Voir Polybe, *Histoires*, II, 17-23. Polybe n'hésite pas non plus à présenter les Gaulois comme des êtres sans foi ni loi, prêts à se perdre dans l'ivresse et la ripaille (*Histoires*, II, 19, 3-4 : Εἰς δὲ τὴν οἰκίαν ἀφικόμενοι καὶ στασιάσαντες περὶ τὴν τῶν εἰλημμένων πλεονεξίαν τῆς τε λείας καὶ τῆς αὐτῶν δυνάμεως τὸ πλεῖστον μέρος διέφθειραν. Τοῦτο δὲ σύνθηές ἐστι Γαλάταις πράττειν ἐπειδὰν σφετερισῶνται τι τῶν πέλας, καὶ μάλιστα διὰ τὰς ἀλόγους οἰνοφλυγίας καὶ πλησμονάς. « Mais, rentrés dans leurs foyers ils se disputèrent leurs prises avec avidité et finirent par détruire la plus grande partie du butin et de leur propre armée. Cette conduite est habituelle aux Gaulois, chaque fois qu'ils ont détroussé leurs voisins, et en particulier sous l'effet de beuveries et de bombances insensées » (trad. de Paul Pédech).

³ Voir Tite-Live, *Histoire romaine*, V, 41-55 pour les événements autour de la prise de Rome par Brennus en 390 avant J.-C. On remarquera particulièrement les termes utilisés pour décrire les actes des Gaulois (V, 41), l'humiliation et la souffrance qu'ont ressenties les Romains (ils voient leur patrie mourir en V, 42 puis, plus loin, ils souffrent de la famine en V, 48), en particulier dans la façon dont ils sont traités comme vaincus (V, 48 : *Rei foedissimae per se adiecta indignitas est: pondera ab Gallis allata iniqua, et tribuno recusante additus ab insolente Gallo ponderi gladius, auditaque intoleranda Romanis uox, « Vae uictis ! »*). « À ce fait déjà fort honteux en soi [la rançon demandée aux Romains], s'ajouta une action révoltante : les poids apportés par les Gaulois étaient faux, et comme le tribun les refusait, le Gaulois eut l'insolence d'ajouter aux poids son épée et de prononcer ce mot insupportable pour pour des Romains : "Malheur aux vaincus !" », trad. de Gaston Baillet). En outre l'historien n'hésite pas à parler des *ritus ferarum*, des manières de bêtes sauvages des Gaulois et souligne leur manque de sagesse et d'intelligence (V, 49).

⁴ On trouvera chez Plutarque, *Vie de Camille*, XL-XLI que les Gaulois sont dépeints comme des guerriers cruels (XL, 4 : Εἰδῶς δὲ τῆς τῶν βαρβάρων ἀλκῆς τὴν βιαιοτάτην ἐν ταῖς μαχαίραις οὔσαν, ἄς βαρβαρικῶς καὶ σὺν οὐδεμιᾷ τέχνῃ καταφέροντες ὅμους μάλιστα καὶ κεφαλὰς διέκοπτον « Il [Camille] savait que la plus grande force des barbares consistait dans leurs épées, avec lesquelles ils frappaient de haut en bas, à la manière des barbares, sans aucun art, pour abattre surtout les épaules et la tête ») et qu'ils inspiraient une grande terreur aux Romains (XLI, 7 : Οὕτω δ' οὖν ὁ φόβος ἦν ισχυρὸς ὥστε θέσθαι νόμον ἀφεῖσθαι τοὺς ἱερεῖς στρατείας χωρὶς ἂν μὴ Γαλατικὸς ἦ πόλεμος. « En tout cas leur crainte avait été si forte que, dans la loi qui exemptait les prêtres du service militaire, ils avaient fait une exception pour les guerres contre les Gaulois »). (trad. de Émile Chambry, Robert Flacelière et Marcel Juneaux).

paroxysme et, quoique parmi les Gaulois Cicéron opèrait une différenciation entre les « bons » Gaulois (les alliés des Romains qui se trouvaient essentiellement à Marseille et à Narbonne) et les « mauvais », il n'a pas hésité à les désigner sous le terme de *barbari* qui se caractérisaient par leurs sayons et leurs braies¹, à mettre en cause leur loyauté, leur honnêteté et leur bonne foi², ainsi qu'à affirmer leur impiété et leur pratique inhumaine du sacrifice humain³. Le Gaulois souffrait donc d'une image très négative dans l'imaginaire romain, et en particulier dans sa littérature. Dans ce contexte, revendiquer ses origines gauloises pouvait s'avérer très polémique : le discours de Claude prononcé en 48 devant le Sénat romain en est un exemple marquant. En effet, ce discours, rapporté par l'inscription dite de la « Table claudienne de Lyon »⁴, visait l'ouverture des rangs du Sénat aux notables des cités fédérées de la Gaule chevelue et leur octroi du *ius honorum*. Tacite a également rapporté ce discours de façon peut-être plus romancée. Il est aussi modifié par le besoin d'exemplarité de l'historiographe mais il permet de combler les lacunes de la Table claudienne et de contextualiser le document⁵. Tacite a ainsi rappelé les griefs principaux que les sénateurs avaient contre les Gaulois : la prise de Rome par Brennus en 390 et le combat contre César à Alésia, c'est-à-dire deux épisodes belliqueux qui faillirent mettre à mal la toute-puissance romaine⁶. Le discours de Claude et le rappel de la paix depuis

¹ Cicéron, *Pro Fonteio*, XV, 33.

² Cicéron, *Pro Fonteio*, VII, 15, où l'orateur dénonce l'irascibilité (*iracundiam*) et la déloyauté (*infidelitatem*). Plus loin, il parle même de l'audace, de l'allure menaçante et de la fierté du chef des accusateurs, Idutiomarus (XIII, 29 et XVI, 36).

³ Cicéron, *Pro Fonteio*, XIII, 30-XIV, 31 : *illae <ceterae gentes> in bellis gerendis ab dis immortalibus pacem ac ueniam petunt, istae <Gallicae nationes> cum ipsis dis immortalibus bella gesserunt. [...] Postremo his quicquam sanctum ac religiosum uideri potest qui, etiam si quando aliquo metu adducti deos placandos esse arbitrantur, humanis aras ac templa funestant, ut ne religionem quidem colere possint, nisi eam ipsam prius scelere uiolarint? Quis enim ignorat eos usque ad hanc diem retinere illam immanem ac barbaram consuetudinem hominum immolatorum? Quam ob rem quali fide, quali pietate existimatis esse eos qui etiam deos immortalis arbitrentur hominum scelere et sanguine facillime posse placari?* « Les autres, dans leurs guerres, implorent la faveur et la protection des dieux immortels ; mais eux, c'est aux dieux immortels eux-mêmes qu'ils ont toujours fait la guerre ! [...] Enfin que peut-il y avoir de saint et de sacré pour ces hommes qui, même quand la terreur leur fait concevoir qu'il faut apaiser les dieux, souillent leurs autels et leurs sanctuaires de victimes humaines, et ainsi ne peuvent célébrer un culte sans l'avoir d'abord profané par des pratiques criminelles ? Qui ne sait en effet qu'ils ont conservé jusqu'à ce jour la pratique monstrueuse et barbare des sacrifices humains ? Ainsi quelle peut être, croyez-vous, la bonne foi, la piété de ces hommes, capables de s'imaginer que les dieux immortels se laissent le plus aisément fléchir par les crimes et par le sang des hommes ? » (trad. d'André Boulanger)

⁴ Sur ce document épigraphique, on pourra se reporter à l'ouvrage de Philippe Fabia, *La Table Claudienne de Lyon*, Lyon, Audin, 1929 et à l'article de Nathan Badoud, « La table claudienne de Lyon au XVI^e siècle », *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 13, 2002, p. 169-195.

⁵ Tacite, *Annales*, XI, 23-25.

⁶ Tacite, *Annales*, XI, 23, 4 : *Oppleturos omnia diuites illos, quorum aui proauique, hostilium nationum duces, exercitus nostros ferro uique ceciderint, diuum Iulium apud Alesiam obsederint. Recentia haec ; quid si memoria eorum oreretur, qui <sub> Capitolio et arce Romana manibus eorundem prostrati sint?* « Ils allaient tout occuper, ces riches dont les aïeux et les bisaïeux, à la tête des peuplades ennemies, avaient taillé en pièces nos armées par le fer et la violence, assiégé le divin Jules près d'Alésia. Voilà des

longtemps établie avec les Gaulois (ainsi que leurs grandes richesses aurifères!¹) permirent aux Éduens les premiers d'obtenir le droit de siéger au Sénat, mais cet épisode de l'histoire impériale souligne la tension qui existait encore vis-à-vis de la Gaule.

Les Celtes en général ne jouissaient pas non plus d'un grand prestige, dans la mesure où le terme *Celtae*, dans l'administration impériale, était un nom donné en général aux troupes romaines constituées de captifs, en particulier d'origine germanique. Cette appellation servait la propagande impériale en ce qu'elle permettait de montrer les Romains en vainqueurs de ces populations « barbares », les *Celtae* étant dans la conscience collective les plus fameux (et anciens) que Rome ait dominés². À ce triste tableau sur la perception des Celtes et des Gaulois en particulier dans le discours ordinaire des Romains, il faut ajouter le contexte général du IV^e siècle dans lequel naît, grandit et évolue Ausone, qui vit apparaître des usurpateurs d'origine gauloise, tels que Tetricus au III^e siècle, Magnence qui régna sur l'empire romain d'Occident de 350 à 353 ou des usurpateurs fortement liés à la Gaule (par exemple Flavius Silvanus, en 355). Ces quelques mouvements qui purent être vus comme une révolte envers le pouvoir impérial d'origine romaine ne participèrent pas au prestige des Gaulois aux yeux de Rome³. Malgré cela, il semblerait qu'au IV^e siècle, les Celtes et les Gaulois avaient perdu un peu leur aura funeste.

On le voit, Ausone d'abord, puis les humanistes français au XVI^e siècle, eurent de nombreux poncifs à combattre afin de pouvoir être fiers et glorieux de leur passé gaulois. Pourtant, le poète bordelais sut trouver sa place dans les hautes sphères sans rougir de ses origines, mais au contraire en les revendiquant haut et fort. En dépit de ce rejet du Gaulois par les Romains, Ausone, comme d'autres, tenta et atteignit une intégration au sein des institutions impériales romaines. Revendiquer des origines druidiques apparaissait particulièrement bénéfique pour une élite intellectuelle qui souhaitait faire carrière sinon à Rome, du moins dans l'empire. En effet, les Gaulois

faits récents ; que serait-ce si l'on évoquait le souvenir de ceux qui, au pied du Capitole et de la citadelle de Rome, avaient été abattus sous les coups de ces mêmes gens. » (trad. de Pierre Wuilleumier)

¹ C'est en tout cas Tacite qui le fait paraître dans son discours (*Annales*, XI, 24) puisque ce fait n'apparaît pas dans la Table claudienne de Lyon, peut-être simplement parce que le discours y est incomplet.

² C'est ce que met en évidence l'étude sur l'emploi du terme *Celtae* pour désigner certaines troupes romaines, menée par Evgeniy A. Mekhamadiev, « A Military Unit of the Celtae (the Celts) and Some Peculiarities of Late Roman Military Titles in the 4th C. AD. », *Vestnik Volgogradskogo gosudarstvennogo universiteta. Seriya 4, Istoriya. Regionovedenie. Mezhdunarodnye otnosheniya* [Science Journal of Volgograd State University. History. Area Studies. International Relations], 2019, vol. 24, no. 1, p. 165-173, en particulier p. 168.

³ Même si ce sont bien souvent les peuples de Gaule qui durent en pâtir, ce sont les armées gauloises qui acclamèrent leurs chefs empereurs. C'est donc bien sur les Gaulois que doit rejaillir l'opprobre de telles déviances et défiances vis-à-vis du pouvoir central romain, en particulier dans les hautes sphères du pouvoir. Sur les quelques empereurs gaulois et notamment le mythe de l'« empire gaulois » au III^e siècle après J.-C., voir Christian Delaplace et Jérôme France, *Histoire des Gaules*, Paris, Armand Colin, 2020 (6^e édition), p. 185-208.

récemment intégrés dans l'empire romain ne pouvaient se réclamer de nobles ancêtres et compensaient ce défaut par l'ancienneté et la distinction du statut du druide, compris comme philosophe, détenteur du savoir religieux et judiciaire et comme transmetteur de la tradition et de l'enseignement.

De fait, Ausone n'eut de cesse de mettre en exergue son origine bordelaise dans ses œuvres et seule Rome semblait capable de rivaliser avec sa ville natale. Le dernier et plus long poème de l'*Ordo Urbium Nobilium* est dédié à *Burdigala* et cet amour affiché pour sa cité d'origine rappelle le thème récurrent dans la littérature latine de la petite patrie qui s'opposerait à la grande patrie, incarnée dans Rome. Ce thème a particulièrement été développé par Cicéron dans son dialogue *De legibus*, où il a présenté Arpinum, sa ville natale, comme sa « patrie naturelle » (*germana patria*)¹, « presque [s]on berceau » (*incunabula paene mea*), patrie naturelle à laquelle se rattachaient ses racines, ses ancêtres et ses souvenirs familiaux, et qu'il a opposée à la patrie politique, qui donnait des droits et pour laquelle chaque citoyen devait être capable de se sacrifier : cette patrie politique, Rome, rassemblait en son sein toutes les petites patries, c'est-à-dire Arpinum pour Cicéron, Tusculum pour Caton et, partant, Bordeaux pour Ausone². Cette distinction entre deux patries existait également dans la pensée stoïcienne qui dissociait la patrie naturelle (c'est-à-dire la cité cosmique à laquelle on doit sa principale fidélité) et l'autre patrie terrestre, plus conventionnelle, Rome, comme en témoigne Sénèque³. En revanche la séparation opérée par Cicéron s'appuyait davantage sur la divergence entre un lieu politique et un enracinement ancestral. Les vers du poète bordelais ont particulièrement mis en évidence la distinction entre la « petite patrie » à laquelle étaient attachés des liens affectifs familiaux et la « grande patrie » qui était le centre politique :

*Haec <Burdigalae> patria est: patrias sed Roma superuenit omnes.
Diligo Burdigalam, Romam colo; cuius in hac sum,
Consul in ambabus; cunae hic, ibi sella curulis.*⁴

¹ Cette *iunctura* a récemment été étudiée par Leopoldo Gamberale dans son article « *Si uerum dicimus, haec est mea germana patria.* (Cic. Leg. 2. 3), in *Ciceroniana on Line: Rivista di Studi Ciceroniani/Revue d'Études Ciceroniennes*, IV, 2, 2020, p. 291-315. Il explique en particulier que « la *patria*, a quanto pare, non significa soltanto un luogo; significa anche l'antichità della stirpe, le vestigia degli antenati, i *sacra* comuni » (p. 302), puis, donnant pour étymologie à l'adjectif *germanus* le mot *germen*, il indique : « si riferisce al luogo di origine della stirpe » (p. 303).

² Voir Cicéron, *De legibus*, II, 2, 5.

³ Sénèque, *De Otio*, IV, 1. Voir Jed W. Atkins, « Natural law and civil religion: *De legibus*, book II », in *Ciceros Staatsphilosophie. Ein kooperativer Kommentar zu De republica und De legibus*, Otfried Höffe (éd.), Berlin, De Gruyter, 2017, p. 168-9.

⁴ Ausone, *Ordo urbium nobilium*, 166-168 : « Celle-ci <Bordeaux> est ma patrie, mais Rome recouvre toutes les patries. J'aime Bordeaux, mais j'honore Rome ; je suis citoyen dans celle-ci mais consul dans les deux. Ici est mon berceau, là-bas ma chaise curule. » (traduction personnelle). Pour rendre le jeu de mot entre *cunae* et *curulis*, peut-être faudrait-il traduire par : « Ici est mon couffin, là-bas mon coussin de consul » ou bien « Ici est le siège de ma vie, là-bas celui de mes magistratures ».

Le modèle cicéronien d'Ausone est manifeste dans les termes mêmes employés puisque *patria sed Roma superuenit omnes* est une réinterprétation du *haec in ea contineatur* (Cic. *Leg.* II, 2, 5), c'est-à-dire que Rome englobe et contient toutes les « petites patries », et *cunae* n'est pas sans rappeler l'*incunabula* de Cicéron, termes qui ont le même sens de « berceau » et reposent sur la même racine. En outre, la même distinction entre l'affection (le verbe *diligo* est employé chez les deux auteurs à propos de la « petite patrie ») et le respect (souligné par le verbe *colo* chez Ausone) se découvre ici appuyée par la structure asyndétique du vers.

Les références à Bordeaux comme patrie du poète sont par ailleurs légion dans son œuvre poétique et il suffira de citer quelques exemples pour se convaincre qu'Ausone était fier de ses origines :

*Burdigalam cum me in patriam nidumque senectae
Augusti...*¹

Dans ces vers, *Burdigala* est clairement identifiée comme la patrie du poète et ce berceau, ces *cunae*, devient à nouveau un nid, un abri pour ses vieux jours. Je ne rapporterai pas non plus toutes les (nombreuses) occurrences du terme *patria* dans les *Parentalia* ou les *Professores*, opus dans lesquels le substantif désigne toujours Bordeaux².

L'attachement d'Ausone à ses racines gauloises est également palpable dans la locution « Bordelais de Bazas » (*Burdigalensis Vasati*), qui ouvre la *Gratiarum Actio*. Elle a été étudiée par Jacques Fontaine, qui y a vu un trait de la romanité dans l'Aquitaine du IV^e siècle et « le double et égal attachement que [...] ces Aquitains éprouvent pour ce qu'on appellerait aujourd'hui leur double citoyenneté »³. Mais il n'était pas seulement bazadais ou bordelais : il avait également des origines éduennes et tarbelles par sa mère⁴, comme en témoignent les poèmes des *Parentalia* qui sont dédiés à ses parents. Le poète pouvait donc se réclamer d'une généalogie de noble et éminente nature dans la mesure où César rapportait que les Éduens étaient le peuple le plus puissant des Gaules et qu'ils avaient véritablement un lien privilégié avec les Romains⁵ ; quant aux Tarbelles, dont la capitale était Dax (*Aquae Tarbellicae*), ils étaient des guerriers fiers, qui avaient tenté de s'opposer à la romanisation, en vain⁶. La

¹ Ausone, *Moselle*, 450-451 : « lorsque les empereurs [m'enverront] à Bordeaux, ma patrie et le nid de ma vieillesse... » (traduction personnelle)

² Par exemple, dans les *Professores*, lorsque le professeur vient d'une autre cité que Bordeaux, celle-ci est désignée sous le terme *urbs*, comme dans les poèmes X, 21, mais aussi en XIII, 7 ; XVI, 13 ; XVIII, 2 ; XIX, 9.

³ Jacques Fontaine, « L'éclat de la romanité dans l'Aquitaine du IV^e siècle », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, n°1, mars 1989, p. 81.

⁴ Voir Ausone, *Parentalia*, II, 1-2 où Ausone s'adresse à sa mère : *genitrix Aeonina... Tarbellae matris partis et Aeduici*.

⁵ Voir César, *De bello Gallico*, I, 31 et Strabon, *Géographie*, IV, 3, 2 (192c).

⁶ Voir Tibulle, *Élégies*, I, 7.

fierté d'Ausone vis-à-vis de ses racines transparait aussi dans les *Praefatiunculae*, par exemple lorsqu'il parle de « l'origine de [sa] famille, partagée entre quatre cités antiques » (*diuisa per urbes / quattuor antiquas stirpis origo meae, Praef., I, 8*), en l'occurrence Bazas, Bibracte, Dax et Bordeaux. Ajoutons encore à ce tableau le discours adressé à l'empereur Gratien, maître de Rome, devant qui il n'a pas hésité à invoquer, pour se recommander, entre autres, « une patrie qui n'est pas obscure, une famille dont il ne faut pas se repentir, une maison irréprochable » (*patriam non obscuram, familiam non paenitentiam, domum innocentem*)¹.

Bien plus, on a souvent supposé à Ausone des origines druidiques et même si les preuves de celles-ci sont trop ténues pour être recevables (puisque l'on s'appuie précisément sur l'origine éduenne de ses ancêtres maternels mais aussi sur la tradition de médecins de la famille paternelle pour lui supposer des ancêtres druides), le fait même qu'il en ait donné l'impression, qu'il ait évoqué des éléments qui le laissent croire, montre l'importance de cette filiation pour le poète gaulois². Or Ausone n'est pas ici un cas isolé puisqu'au sein même des professeurs bordelais qu'il a célébrés (les *Professores*), plusieurs semblent avoir eu ou ont prétendu avoir des origines druidiques. C'est le cas notamment du maître de rhétorique Attius Patera, dont Ausone a rapporté les antécédents druidiques : « toi, mis au monde à Bayeux par une famille de druides, si l'on peut faire confiance à la tradition » (*Tu Baiocassi stirpe Druidarum satus, / Si fama non fallit fidem*)³ et de son père, le professeur de latin Phoebicus : « comme il est admis, issu d'une lignée de Druides d'une famille armoricaine » (*ut placitum, / stirpe satus Druidum / gentis Aremoricae*)⁴. Dans les deux cas toutefois, le poète a émis quelques doutes sur les origines druidiques des professeurs, comme le révèlent les expressions « si l'on peut faire confiance à la tradition » (*si fama non fallit fidem*) et « comme il est admis » (*ut placitum*) mais il semble que les professeurs eux-mêmes revendiquaient cette filiation⁵. Arguer d'une ascendance druidique peut avoir été une distinction prisée, permettant de s'élever dans la société et d'avoir un meilleur accès au *cursus honorum*, grâce au prestige que conférait l'ancienneté et la distinction du statut du druide dans la Gaule pré-romaine mais aussi leur rapprochement avec la philosophie

¹ Ausone, *Gratiarum actio*, 36 (traduction personnelle).

² C'est Hagith Sivan, *Ausonius of Bordeaux. Genesis of a Gallic Aristocracy*, Londres & New York, Routledge, 1993, qui a montré ce manque de preuves (voir en particulier p. 55). En cela, il contredit donc Camille Jullian, « Ausone et son temps », *RH* 47 (1891), p. 244 ; R. Pichon, *Les Derniers écrivains profanes*, Paris, 1906, p. 302-303 ; C. Favez, « Une famille gallo-romaine au IV^e siècle », *Museum Helveticum* 3, 1946, p. 122 ; R.P.H. Green lui-même. Mais la thèse d'Hagith Sivan est également soutenue par Robert Wiśniewski, « *Si fama non fallit fidem* : les druides dans la littérature latine de l'Antiquité tardive », *AntTard* 17, 2009, p. 307-315.

³ Ausone, *Professores*, IV, 7-8 (traduction personnelle).

⁴ Ausone, *Professores*, X, 26-28 (traduction personnelle).

⁵ Jean-Louis Brunaux estime que des annales ont pu être constituées à l'époque de l'apogée des druides (vers le II^e siècle avant J.-C.) et que ces généalogies ont pu parvenir jusqu'à alors (voir Jean-Louis Brunaux, *Op. cit.*, p. 269).

pythagoricienne¹. Par exemple, le propre grand-père d'Ausone, Arborius, pratiquait lui-même l'astrologie². Il est probable que dans l'Antiquité tardive, l'importance accordée aux généalogies ait joué un rôle dans la revalorisation des origines gauloises (même si dans le cas des empereurs ou des prétendants au trône cette généalogie était souvent inventée), dans la mesure où il était préférable d'avoir des ancêtres, même s'ils n'étaient que gaulois, plutôt que de n'en avoir point³. De surcroît, l'honneur que conférait une généalogie druidique semble avoir été être associé à celui qui découle de racines grecques. Cela transparait à la fois dans l'usage de la langue grecque et dans l'onomastique. En effet, le père d'Ausone, médecin, a été, nous dit-on, meilleur locuteur de grec que de latin⁴. Ausone lui-même a composé de nombreuses épigrammes en grec et un grand nombre de passages de ses œuvres pédagogiques comme le *Theopaegnion* ou le *Ludus Septem Sapientum* sont écrits en grec. Par ailleurs, les noms de ses collègues professeurs d'origine druidique (Attius Patera et Phoebicus) semblent avoir des connexions avec le monde grec : Patera est peut-être un *cognomen* d'origine celtique mais son *praenomen* est le même qu'Attius Delphidius dont le nom est clairement d'origine grecque ; de surcroît, son père Phoebicus est nommé d'après l'épithète grecque d'Apollon, Phébus (ou Φοῖβος). Par conséquent, un homme comme Ausone, dont les origines paternelles étaient somme toute assez obscures ou en tout cas peu anciennes, put par sa mère laisser croire à une origine druidique ancienne, liée à la pratique d'un pythagorisme local donc proche du monde grec, auquel l'unissait par ailleurs la pratique usuelle de la langue grecque et de la médecine par son père. Si nous avons pu remarquer que c'est par sa mère qu'Ausone aurait pu prétendre avoir des ancêtres druides, son oncle maternel, Æmilius Magnus Arborius (*Professores*, XVI et *Parentalia*, III), eut aussi précisément une brillante carrière qui le mena jusqu'à Rome et Constantinople, comme si se prévaloir d'ancêtres issus de l'ancienne aristocratie gauloise permettait de gravir plus aisément les échelons d'une carrière impériale.

Il semble ainsi qu'il y ait eu une tension dans la représentation du Gaulois et du druide à l'époque d'Ausone puisque pour la classe intellectuelle bordelaise, se prévaloir

¹ Robert Wiśniewski, « *Si fama non fallit fidem* : les druides dans la littérature latine de l'Antiquité tardive », art. cit., constate que : « Ce qui est essentiel en revanche, c'est que dans le milieu universitaire de Bordeaux, signaler une telle origine était manifestement source de prestige. [...] Il est possible que la référence à la généalogie druidique ait été considérée comme plus remarquable que la simple mention d'une origine aristocratique à laquelle pouvait manquer le sceau de l'ancienneté. ». Il postule également : « Il aurait été difficile pour un professeur de Bordeaux de trouver un ancêtre plus glorieux qu'un druide, membre de l'ancienne aristocratie gauloise par excellence, adepte du pythagorisme local, ce qui n'est pas sans importance dans ce milieu enseignant. » C'était déjà la conclusion de Hagith Sivan, *Ausonius of Bordeaux. Genesis of a Gallic Aristocracy*, op. cit., p. 93 : « The history of Patera's family raises several interesting points. In the first place it hints at the possibility of manufacturing nobility through claiming Druidic. »

² Voir Ausone, *Parentalia*, IV, v. 17-21.

³ Voir François Chausson, *Stemmata Aurea : Constantin, Justine, Théodose : revendications généalogiques et idéologie impériale au IV^e siècle ap. J.-C.*, Rome, L'Erma di Bretschneider, 2007.

⁴ C'est en tout cas ce que fait dire Ausone à son père, Iulius Ausonius, dans l'*Epicedion in patrem*, v. 9-10.

d'origines gauloises et en particulier druidiques surpassait la mauvaise renommée que ceux-ci avaient en général, du fait des récits de sacrifices humains, de la cruauté de ses guerriers contre Rome et de la tendance gauloise à produire des usurpateurs. Pourtant, malgré la fierté de ses ancêtres, le Bordelais ambitionnait surtout d'être intégré aux structures impériales et vit le couronnement de sa carrière dans sa nomination comme consul. De plus, l'effet positif produit par sa culture, son enseignement et sa noble généalogie ne semble pas avoir fonctionné de la même manière selon l'interlocuteur, car s'il a été invité à Trèves par Valentinien, il semble avoir été remercié pour ses services après l'assassinat de Gratien en 383. L'ascension politique d'Ausone était certes permise par une aura druidique mais elle était surtout le couronnement, l'accomplissement d'une carrière, tout comme cela s'est observé à travers la possibilité pour d'autres Gaulois d'accéder à de hautes fonctions impériales, dans le sillon d'Ausone.

Le poète l'a lui-même avoué dans son *Gratiarum Actio* : il ne pouvait montrer le portrait de ses nobles ancêtres comme l'aurait pu un Romain né à Rome d'ancêtres romains, mais il s'enorgueillit, comme nous l'avons montré, de sa famille¹. La carrière d'Ausone revêt ainsi deux aspects à première vue contradictoires mais en réalité complémentaires : il fut à la fois fier d'être gaulois et il a laissé planer le doute sur ses éventuelles racines druidiques, mais en même temps il s'avéra principalement un produit de l'empire romain, dans la mesure où il fut *grammaticus* et *rhetor* de latin (et peut-être de grec?), qu'il composa ses œuvres majoritairement dans la langue de l'occupant, deux situations qui lui valurent une solide réputation et ainsi la confiance de Valentinien pour éduquer son fils Gratien. Il fut également parfaitement intégré au système romain puisqu'il occupa des postes du *cursus honorum*, jusqu'au consulat en 379. En outre, il fit profiter de son ascension les membres de sa famille : son père Iulius Ausonius fut nommé préfet du prétoire en 378. La même année son gendre Thalassius devint proconsul d'Afrique et son ancien élève Paulin obtint probablement la charge de consul suffect. Enfin, son neveu Arborius a possiblement été le préfet de la ville en 380². En l'occurrence, certains commentateurs ont remarqué que ce n'était peut-être pas tant Rome qui était le centre de l'empire romain auquel Ausone aspirait, mais d'autres centres, qui, grâce à une *translatio imperii*, auraient été autant de pôles de l'empire (ces cités pourraient être citées dans le *Grat. Act.*, 7 : Constantinople, Antioche, Carthage, Alexandrie et Trèves) : aussi Bernhard König a-t-il interprété certains vers de la *Moselle* comme l'illustration qu'Ausone voyait en Trèves la nouvelle Rome et dans les rives de la Moselle le nouveau Latium³. Au reste, la province

¹ Ausone, *Gratiarum Actio*, 36.

² Ce point est discuté par R.P.H. Green, « Prosopographical notes on the Family and Friends of Ausonius », *Bulletin of the Institute of Classical Studies* No. 25 (1978), p. 21.

³ Sur cette *translatio imperii*, voir Bernhard König, « Summationsschema und Epigram. Zerstreute Anmerkungen zu Ausonius (Mosella, V. 27-32) und zur lateinischen und italienischen Lyrik der Renaissance », *Ausonius, Wege der Forschung*, Darmstadt, 1991, p. 201-228 (d'abord publié en 1973) et Giancarlo Mazzoli, « Ausone et Rome », dans *Camenaes* n 2 : *ROMA AETERNA : voir, dire et penser Rome*

d'Aquitaine avait été très tôt romanisée grâce à l'intégration de son élite dans l'administration impériale et même sans voir une *translatio* de Rome à Trèves, il est évident que les Bordelais voyaient en leur cité *Burdigala* une position au moins culturelle dans l'empire.

Ces portraits d'Ausone et de la province Aquitaine que d'autres avaient déjà esquissés avant moi (notamment Robert Étienne ou Jacques Fontaine) pourraient être complétés par la mention de la christianisation de l'Aquitaine dont certains de ses ressortissants furent de brillants sujets, tels que Paulin de Nole¹, Martin de Tours² ou Hilaire de Poitiers³, puisqu'Ausone adhérait lui-même à cette religion qui parachevait, si besoin était, son intégration dans l'empire romain devenu chrétien avec Constantin.

La façon dont, quelques siècles plus tard, les érudits du XVI^e siècle, les humanistes, utilisèrent les figures antiques nationales pour expliquer la formation de la langue française, des traditions culturelles françaises ou encore l'identité du Royaume de France, mais aussi pour se distinguer de l'Italie et des nations voisines, peut éclairer en partie le succès de la réception d'Ausone à cette époque. J'en veux pour témoin l'édition des œuvres du poète par Élie Vinet, érudit originaire de Saintonge et principal du Collège de Guyenne à Bordeaux⁴. Imprimée par Simon Millanges en 1580, elle fut la principale édition du siècle et la première à proposer des commentaires⁵. Sa préface montre bien que c'est parce qu'Ausone était bordelais et gaulois que ce travail éditorial permettait aux notables et érudits bordelais d'en apprendre davantage sur leurs origines. Les annotations à l'œuvre ausonienne par Joseph-Jules Scaliger⁶, alors installé à Agen, vont dans le même sens, puisqu'elles défendent l'intérêt d'étudier les poèmes d'Ausone et l'histoire de la ville⁷. Je m'appuierai également sur certains textes de poètes comme

de l'Antique à la Renaissance (avril 2007), [En ligne]. 2007. URL : <<https://www.saprat.fr/media/eb743090dbb819664882a11a47d8d834/camenaec-02-mazzoli-ausone-et-rome.pdf>> (Consulté le 20 mai 2022).

¹ Concitoyen et ami d'Ausone, voir *RE*, XVIII, 4, n°9, p. 2331sq, s. v. « Meropius Pontius Paulinus ».

² Évêque de Tours de 372 à 397. Voir *RE*, XIV, 2, n°9, p. 2020-2022.

³ Évêque de Poitiers, voir *RE*, VIII, 2, n°11, p. 1601-1604.

⁴ Élie Vinet est né en 1509 dans la région de Saintes. Il arriva à Bordeaux pour enseigner au Collège de Guyenne en 1539 et fut le Principal du Collège de 1562 à sa mort en 1587. Voir Georges Grente et Michel Simonin, *Dictionnaire des lettres françaises. Le XVI^e siècle. Vol. 2*, Éd. rev. et mise à jour, Fayard Librairie générale française, 2001, p. 1193-4.

⁵ Les premières éditions renaissantes d'Ausone sont dues à des Italiens mais elles étaient incomplètes (l'édition *princeps* d'Ausone parut à Venise en 1472 grâce à Girardino mais elle ignorait des parties telles que les *Parentalia*, les *Professores* ou les *Epitaphia*). La découverte d'un nouveau manuscrit d'Ausone en 1502 par Sannazaro près de Lyon permit un renouveau des éditions, notamment celles de Charpin (Lyon, 1558), Pölmann (Anvers, 1568) ou Scaliger (Lyon, 1574).

⁶ *D. Magni Ausonii Burdigalensis ... Opera in meliorem ordinem digesta. Recognita sunt a Josepho Scaligero ... & infinitis locis emendata... Ejusdem Josephi Scaligeri Ausonianarum lectionu[m] libri duo... et Iosephi Scaligeri Iul. Caes. F. Ausonianarum lectionum libri duo. Adoptimum & eruditissimum virum Eliam Vinetum Santonem*, Lyon, Antoine Gryphe, 1574.

⁷ On trouve ainsi dans sa lettre liminaire à Élie Vinet une diatribe contre ceux qui mésestiment Ausone et l'histoire de Bordeaux (*Iosephi Scaligeri... Ausonianarum lectionum libri duo... Lugduni, apud A. Gryhium*, 1574, p. 3-6).

Pierre de Brach ou Jean Visagier et d'érudits comme Ramus ou Érasme, susceptibles d'éclairer leur compréhension de la formation de l'entité « France » et leur perception d'un auteur comme Ausone, à la fois gaulois et romain.

L'intérêt pour Ausone en tant que poète local n'est cependant pas nouveau : comme je le soulignais dans l'introduction, Érasme, dans sa lettre de 1517, considérait le poète bordelais comme une des gloires de la France¹. Humanistes et poètes désignaient alors la France sous le nom de *Gallia* et appelaient les Français *Galli* : bien que les érudits aient préféré ces termes en raison de l'absence du mot *Francia* en latin classique, il se peut que cela ait entretenu le mythe des Français issus directement des Gaulois. La redécouverte des textes anciens latins et grecs passait également, dans le cours du XVI^e siècle, par un intérêt pour l'histoire locale et les origines. Les humanistes ont ainsi commencé à étudier l'origine même de la langue française : l'humaniste Ramus², par exemple, ne voyait pas seulement dans le français un latin dégénéré mais bien un agglomérat, un mélange de langues : le gaulois, auquel se sont greffés les superstrats latin et français. Il a écrit en 1572 :

& quelque espece que les estrangers ayent apportee en la Gaulle, les Gaulloys l'ont habillee a la Gaulloyse : & de vray nous ne parlons ny Latin (comme il est bien manifeste) ni François, comme apert par Beats Rhenanus au livre des evangiles translatees en Francoys, ou il ny a mot qui soit aujourdhuy entendu en France.³

Vinet lui-même, pour qui l'édition d'Ausone, qui a occupé près de trente ans de son existence, fut l'occasion d'une étude sur les réalités gauloises qui subsisteraient encore à son époque et plus largement d'une réflexion sur l'évolution de la langue, hésitait dans ses commentaires sur la manière de désigner la langue vernaculaire : il explique par exemple au f. 37 de son édition de 1580 que le latin *minare* s'est transformé en *mener* dans « *nostrum romanofrancum* » ; plus loin et à plusieurs reprises, comme au f. 41B, il désigne les Français sous le terme « *nos... Galloromani* », mais il emploie également l'expression « *Romanogalli* » (f. 109). Vinet considérait les Français de son époque comme un mélange de Gaulois, de Romains et de Francs, comme Ramus, quoiqu'il semblât avoir eu une préférence pour le terme *Galloromani*, mettant en premier et soulignant ainsi l'ascendance gauloise.

¹ Voir note n°1.

² Pierre de la Ramée ou Ramus fut un philosophe. Né vers 1515 et mort le 25 août 1572 lors du massacre de la Saint-Barthélémy, il professa que tout ce qu'enseignait Aristote était une erreur. Il devint Principal du Collège de Presle en 1544 puis lecteur au Collège Royal à Paris en 1551. Il proposa des réformes en grammaire, en algèbre mais également dans l'enseignement des sciences et du droit. Voir Georges Grente et Michel Simonin, *Dictionnaire des lettres françaises. Le XVI^e siècle*. Vol. 2, Éd. rev. et mise à jour, Fayard Librairie générale française, 2001, p. 1001-1003.

³ *Grammaire française de Pierre de la Ramée*, Paris, André Wechel, 1572, p. 2.

Son édition d'Ausone lui permit également de développer une réflexion sur les noms des anciens peuples gaulois, leurs appellations gauloises, latines, voire grecques, et la façon dont celles-ci avaient donné leurs noms aux villes actuelles. Par exemple, dans le poème IV des *Professores* dédié à Attius Patera, l'humaniste bordelais a développé une analyse du nom donné aux habitants de la région de Bayeux, d'après leur nom latin *Baiocassi*¹. Élie Vinet avait par ailleurs déjà amorcé cette réflexion toponymique dans d'autres ouvrages, notamment dans ses *Antiquités de Bourdeaux* de 15652 ou encore dans son édition de Sidoine Apollinaire de 15523.

En outre, les vers ausoniens sur les origines supposées druidiques du professeur Attius Patera, auxquelles j'ai fait référence plus tôt, furent un prétexte pour Vinet pour développer longuement une description du druidisme en Gaule, appuyée sur de nombreuses références aux auteurs anciens⁴. Cette présentation a permis à l'érudit d'une part de montrer la richesse de la culture gauloise en tant que spécificité nationale et d'autre part de tenter d'expliquer certaines traditions toujours existantes à son époque. C'est le cas de la coutume de l'*aguilanneuf*, expliquée au feuillet 145K comme une survivance d'un rite initié par les druides gaulois lors de la cueillette du gui. Toutefois on demeure surpris et déçu de voir que, dans son long commentaire sur les druides, Vinet a repris ou du moins recopié la description des sacrifices humains présentée par César au livre IV de la *Guerre des Gaules*⁵, sans prendre de recul, sans commenter, alors même que, dans le texte de César, les druides étaient avant tout présentés comme des êtres hors du commun et que le sacrifice humain, qu'il ne pouvait passer sous silence, passait plutôt pour une peine capitale infligée à certains condamnés⁶. Peut-être était-ce dans un souci d'exhaustivité impartiale. Ou bien cela prouve que Vinet se tenait ici loin de toute considération idéologique, comme cela a pu être le cas dans les siècles suivants, en particulier au XIX^e siècle⁷. En tout cas cela jetait un voile sombre sur les Gaulois et leurs plus hauts représentants, une teinte amère qui existait depuis l'Antiquité et que les Gaulois de l'Empire romain avaient tenté d'effacer en n'associant aux druides que leur image de professeurs, de philosophes, de garants de la tradition et de référents de justice.

¹ *Ausonii Burdigalensis, ... emendata, commentarii illustrata per Eliam Vinetum, ...*, Bordeaux, Simon Millanges, 1580, f. 145B-145C.

² *L'Antiquité de Bourdeaux, Et de Bourg, présentée au Roi Charle neufiesme, le treoziesme jour du mois d'Avril, l'an mille cinq cens soixante & cinq, a Bourdeaux, & lhors premierement publiée, mais depuis revuee, & augmentée, & a ceste autre impression enrichie de plusieurs figures, par son aucteur Elie Vinet*, Bordeaux, Simon Millanges, 1574. Entre autres exemples, on pourra se reporter à son étymologie du nom des Gascons au f. 3 ou de Bourdeaux au f. 8.

³ Voir *Caii Sollii Apollinaris Sidonii, Arvernorum episcopi, opera castigata & restituta*, Lyon, Jean de Tournes, 1552, p. 360.

⁴ Il s'agit des feuillets 145D à 145F de l'édition de 1580.

⁵ César, *Guerre des Gaules*, VI, 16.

⁶ Voir Jean-Louis Brunaux, *Les Druides. Des philosophes chez les barbares*, Paris, Le Seuil, 2006, p. 43.

⁷ Mais cela est un autre sujet, traité par Jean-Louis Brunaux, *Op. cit.*

Il est possible d'appréhender l'ampleur de l'intérêt suscité par la redécouverte d'Ausone au XVI^e siècle en s'intéressant également aux poètes, en particulier néo-latins, qui, en France, s'appuyèrent sur Ausone. Ces poètes le considéraient avant tout comme un *uates*, un poète, et non comme un homme politique ou un pédagogue. C'est d'ailleurs à ce titre qu'il fut pris comme modèle par ces nouveaux poètes qui voyaient en lui un poète national, davantage gaulois que romain, bien qu'il écrivît latin. Ainsi, les poètes du *sodalitium Lugdunense*, actif dans les années 1530 à Lyon et constitué notamment d'Étienne Dolet¹ et de Jean Visagier², ne cachaient pas leur admiration pour leur illustre ancêtre. Par exemple, Jean Visagier, dans ses épigrammes, a célébré le Bordelais en ces termes : *poetae / Ausonii, patriae gemmaque luxque tuae* (« du poète Ausone, perle et gloire de ta patrie »)³, ou encore :

*In quemdam Gallum, Ausoni osorem.
De Gallo Ausonio nil me uis dicere ; saltem
hoc liceat per te dicere : Gallus erat*⁴

Ausone était ainsi d'abord considéré comme un Gaulois, même si *Gallus* est traduit par « Français », à la suite de Sylvie Laigneau-Fontaine, qui comprend et traduit de cette façon ce terme latin, souvent employé par les hommes du XVI^e siècle pour traduire « français ». Par ailleurs, Jean Visagier, qui dédiait ses épigrammes au roi de France François I^{er} encensait logiquement le peuple français et mettait l'accent sur ce dernier. Certes considéré comme un Gaulois, Ausone était néanmoins imité à travers des vers écrits en latin et non en français, prouvant par là même son incontestable romanité. Au sein même du milieu lettré bordelais, Ausone était aussi imité et admiré. Non seulement un grand poète comme Pierre de Brach fut sensible à la double origine d'Ausone⁵, mais un notable bordelais dont on sait par ailleurs peu de choses, Maurice

¹ Estienne Dolet fut un humaniste, un imprimeur, un philologue, un érudit et un poète. Né à Orléans le 3 août 1509, il mourut brûlé vif sur la place Maubert à Paris le 3 août 1549. Voir Georges Grente et Michel Simonin, *Dictionnaire des lettres françaises. Le XVI^e siècle. Vol. 2*, Éd. rev. et mise à jour, Fayard Librairie générale française, 2001, p. 362-367.

² Jean Visagier, dit aussi Vulteius, est né vers 1510 et est mort assassiné en 1542. Il fut maître ès arts puis régent au Collège de Sainte-Barbe à Paris ; il enseigna ensuite à Bordeaux au Collège de Guyenne qu'il quitta peut-être en 1534, puis à Toulouse et à Lyon. Il est l'auteur d'épigrammes et fut l'ami d'Estienne Dolet. Voir Georges Grente et Michel Simonin, *Dictionnaire des lettres françaises. Le XVI^e siècle. Vol. 2*, Éd. rev. et mise à jour, Fayard Librairie générale française, 2001, p. 1200-1201.

³ Visagier, *Epigrammatum libri IV*, IV, 67, 3-4. Le recueil a pour titre : *Epigrammatum libri IIII. Eiusdem Xenia*, Lyon, Michel Parmentier, 1537.

⁴ « Contre un Français qui hait Ausone. Tu veux que je me taise au sujet du Gaulois Ausone ; du moins permets-moi de te dire ceci : il était Français. » (traduction personnelle), Visagier, *Epigrammatum libri IV*, IV, 23. Voir aussi l'étude de Sylvie Laigneau-Fontaine, « L'Ausone du *sodalitium Lugdunense* », in *La réception d'Ausone dans les littératures européennes / textes réunis et édités par Étienne Wolff*, Bordeaux, Ausonius éditions, 2019, p. 315-331.

⁵ Pierre de Brach, *Hymne à Bordeaux*, v. 35 : « Ausone qui, Consul Bourdelois & Romain... ».

de Marcis, reprit également l'idée qu'Ausone pouvait être fier de ses trois patries (c'est-à-dire la grande : Rome, et les deux petites : Bazas et Bordeaux) :

*Burdigala Ausonio insignis, Vassata superba est:
Haec tulit, illa aluit, Roma potens rapuit.*¹

Il n'est pas rare chez ces érudits de voir, dans un mouvement de *translatio studii*, un rapprochement entre la culture des druides et les sciences et la philosophie grecques, rapprochement qui a été parfaitement validé par Jean-Louis Brunaux². Le *topos* de la petite patrie semble également avoir été retenu par Vinet dans la mesure où lui-même, à travers ses écrits, n'a eu de cesse de célébrer Bordeaux, qui appartenait au royaume de France : à travers Ausone transparaisait certes une reconnaissance des racines gauloises mais c'était aussi l'héritage classique qui était retenu, et notamment celui de Cicéron.

Au IV^e siècle de notre ère, le poète bordelais était conscient de l'importance de ses origines gauloises et de l'utilité de pouvoir se réclamer de lointains ancêtres druides, même si Celtes, Gaulois et druides souffraient jusqu'alors d'une réputation plutôt négative auprès des Romains. Étonnamment, cette revendication permettait à ces élites d'accéder à la romanité à travers des fonctions occupées dans l'empire et de faire valoir leurs cités comme autant de centres de latinité de l'empire.

Les humanistes du XVI^e siècle, comprenant l'importance des différents apports des invasions de la Gaule (d'abord les Romains puis les Francs), virent dans leurs origines gauloises un atout qui permettait de les singulariser et les distinguer face à d'autres nations voisines, souvent d'anciens envahisseurs, mais aussi peut-être à la fois de réhabiliter les Gaulois et de leur ôter leur image de barbares tout en soulignant leur capacité à s'adapter à la nouvelle situation de la Gaule dans l'empire romain sans renier leurs origines.

Aussi les érudits du IV^e comme du XVI^e siècles surent-ils mettre à profit les diversités de leurs origines afin de s'approprier une identité parfois difficile à construire : Ausone cherchait à s'intégrer dans l'empire romain et à devenir un représentant de la romanité. À la Renaissance, Bordeaux était devenue française depuis peu et son nouveau statut était encore peu assimilé. Souvent rebelle et toujours punie par le pouvoir royal, il fallut mettre en évidence ses liens naturels avec le reste de la nation française mais aussi mettre une sorte de point d'honneur à montrer ses spécificités locales. Élie Vinet et les érudits bordelais cherchèrent à rendre à leur ville un passé antique qui leur permît de concilier peut-être ces tensions.

¹ « Grâce à Ausone, Bordeaux est illustre et Bazas est fière : celle-ci l'a fait naître, celle-là l'a nourri, la puissante Rome l'a emporté. » (traduction personnelle). Voir *Mauritii Martii Burdigalensis Epigrammata. Ad Clariss. atque Praesidem ampliss. D. Christophorum Roffiniacum Cosagium. Burdigalae. Ex typographia Fr. Morpanii. 1563.*

² Voir Jean-Louis Brunaux, *op. cit.*

Bibliographie

Textes de référence

- Ausone-Green, R.P.H. 1991. *The works of Ausonius*. Oxford : Clarendon Press.
- Brach (De), Pierre. 1576. *Les Poèmes de Pierre de Brach Bordelois. Divisés en trois livres*. Bordeaux : Simon Millanges.
- Cesar. *Guerre des Gaules. Tome I. Livres I-IV*, éd. et trad. de Léopold-Albert Constans et André Balland, 1995 (14^e tirage). Paris : Les Belles Lettres.
- Cesar. *Guerre des Gaules. Tome II. Livres V-VIII*, éd. et trad. de Léopold-Albert Constans et André Balland, 1995 (14^e tirage). Paris : Les Belles Lettres.
- Cicero. *Discours. Tome VII*, éd. et trad. d'André Boulanger, 1973. Paris : Les Belles Lettres.
- Cicero. *Traité des lois*, éd. et trad. de Georges de Plinval, 1991. Paris : Les Belles Lettres.
- Marcis (De), Maurice. 1563. *Mauritii Martii Burdigalensis Epigrammata. Ad Clariss. atque Praesidem ampliss. D. Christophorum Roffiniacum Cosagium*. Bordeaux : François Morpain.
- Mynors, R.A.B. et Thomson, D.F.S. 1979. *The Correspondence of Erasmus. Letters 594 to 841. 1517 to 1518*. Toronto : University of Toronto Press.
- Plutarque. *Vies. Tome II. Solon. Publicola. Thémistocle. Camille*, éd. et trad. de Robert Flacelière, Marcel Juneaux et Émile Chambry, 1961. Paris : Les Belles Lettres.
- Polybe. *Histoires. Tome II. Livre II*, éd. et trad. de Paul Pédech, 1991 (2^e tirage). Paris : Les Belles Lettres.
- Ramée (De la) Pierre. 1572. *Grammaire française de Pierre de la Ramée*. Paris : André Wechel.
- RE = Wissowa, Georg et Pauly, August Friedrich, 1890-1980. *Paulys Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*. Stuttgart : J.B. Metzlerscher Verlag A. Druckemüller Verlag.
- Scaliger, Joseph-Jules. 1574. *D. Magni Ausonii Burdigalensis ... Opera in meliorem ordinem digesta. Recognita sunt a Josepho Scaligero ... & infinitis locis emendata... Ejusdem Josephi Scaligeri Ausonianarum lectionu[m] libri duo... et Iosephi Scaligeri Iul. Caes. F. Ausonianarum lectionum libri duo. Adoptimum & eruditissimum virum Eliam Vinetum Santonem*. Lyon : Antoine Gryphe.
- Strabon, *Géographie. Tome II. Livres III et IV*, éd. et trad. de François Lasserre, 1966. Paris : Les Belles Lettres.
- Tacite. *Annales. Tome III. Livres XI-XII*, éd. et trad. de Pierre Wuilleumier et Joseph Hellegouarc'h, 1994 (2^e tirage). Paris : Les Belles Lettres.
- Tibulle. *Tibulle et les auteurs du Corpus Tibullianum. Élégies*, éd. et trad. de Max Ponchont, 1989. Paris : Les Belles Lettres.
- Tite-Live. *Histoire romaine. Tome V. Livre V*, éd. et trad. de Jean Bayet et Gaston Baillet, 2021 (6^e tirage). Paris : Les Belles Lettres.
- Vinet, Élie. 1580. *Ausonii Burdigalensis,... emendata, commentariique illustrata per Eliam Vinetum, ...* Bordeaux : Simon Millanges.
- Vinet, Élie. 1552. *Caii Sollii Apollinaris Sidonii, Arvernorum episcopi, opera castigata & restituta*. Lyon : Jean de Tournes.
- Vinet, Élie. 1574. *L'Antiquité de Bourdeaux, Et de Bourg, présentée au Roi Charle neufiesme, le treiziesme jour du mois d'Avril, l'an mille cinq cens soixante & cinq, a Bourdeaux, & lhors premierement publiée, mais depuis revuee, & augmentée, & a ceste autre impression enrichie de plusieurs figures, par son aucteur Elie Vinet*. Bordeaux : Simon Millanges.
- Visagier, Jean. 1537. *Epigrammatum libri IIII. Eiusdem Xenia*. Lyon : Michel Parmentier.

Ouvrages critiques

- Atkins, Jed W. 2017. « Natural law and civil religion: *De legibus*, book II », in *Ciceros Staatsphilosophie. Ein kooperativer Kommentar zu De republica und De legibus*, Otfried Höffe (éd.). Berlin : De Gruyter, p. 168-9.
- Badoud, Nathan. 2002. « La table claudienne de Lyon au XVI^e siècle », in *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 13, p. 169-195.

- Briquel, Dominique. 2008. *La Prise de Rome par les Gaulois : lecture mythique d'un événement historique*. Paris : PUPS.
- Brunaux, Jean-Louis. 2006. *Les Druides. Des philosophes chez les barbares*. Paris : Le Seuil.
- Brunaux, Jean-Louis. 2008. *Nos ancêtres les Gaulois*. Paris : Le Seuil.
- Chausson, François, 2007. *Stemmata Aurea : Constantin, Justine, Théodose : revendications généalogiques et idéologie impériale au IV^e siècle ap. J.-C.*, Rome : L'Erma di Bretschneider.
- Delaplace, Christian et FRANCE, Jérôme. 2020. *Histoire des Gaules*, (6^e édition), Paris : Armand Colin.
- Fabia, Philippe, 1929. *La Table Claudienne de Lyon*. Lyon : Audin.
- Favez, C., 1946. « Une famille gallo-romaine au IV^e siècle », in *Museum Helveticum* 3, p. 122.
- Fontaine, Jacques. 1989. « L'éclat de la romanité dans l'Aquitaine du IV^e siècle », in *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, n°1, mars 1989, p. 81.
- Gamberale, Leopoldo. 2020. « *Si uerum dicimus, haec est mea germana patria*. (Cic. Leg. 2. 3), in *Ciceroniana on Line: Rivista di Studi Ciceroniani/Revue d'Études Ciceroniennes*, IV, 2, p. 291-315.
- Green, R.P.H. 1978. « Prosopographical notes on the Family and Friends of Ausonius », in *Bulletin of the Institute of Classical Studies* No. 25, p. 21.
- Grente, Georges et Simonin, Michel. 2001. Dictionnaire des lettres françaises. Le XVI^e siècle. Vol. 2, éd. rev. et mise à jour. Paris : Fayard Librairie générale française.
- Jullian, Camille. 1891. « Ausone et son temps », in *RH* 47, p. 244.
- König, Bernhard. 1991. « Summationsschema und Epigram. Zerstreute Anmerkungen zu Ausonius (Mosella, V. 27-32) und zur lateinischen und italienischen Lyrik der Renaissance », in Lossau, Manfred Joachim, *Ausonius*. Darmstadt : Wege der Forschung, p. 201-228
- Laigneau-Fontaine, Sylvie. 2019. « L'Ausone du *sodalitium Lugdunense* », in *La réception d'Ausone dans les littératures européennes / textes réunis et édités par Étienne Wolff*. Bordeaux : Ausonius éditions, p. 315-331.
- Lemerle, Frédérique. 2013. « Les villes du royaume de France à la Renaissance : entre antiquités et modernités », *Seizième siècle* n°9.
- Mekhamdiev, Evgeniy A. 2019. « A Military Unit of the Celtae (the Celts) and Some Peculiarities of Late Roman Military Titles in the 4 th C. AD. », in *Vestnik Volgogradskogo gosudarstvennogo universiteta. Seriya 4, Istorija. Regionovedenie. Mezhdunarodnye otnosheniya* [Science Journal of Volgograd State University. History. Area Studies. International Relations], vol. 24, no. 1, p. 165-173.
- Pichon, R. 1906. *Les Derniers écrivains profanes*, Paris, p. 302-303.
- Sivan, Hagith. 1993. *Ausonius of Bordeaux. Genesis of a Gallic Aristocracy*. Londres & New York : Routledge.
- Wiśniewski, Robert. 2009. « *Si fama non fallit fidem* : les druides dans la littérature latine de l'Antiquité tardive », in *AntTard* 17, p. 307-315.

Sitographie

- Mazzoli, Giancarlo. 2007. « Ausone et Rome », dans *Camenaes* n°2 : *ROMA AETERNA : voir, dire et penser Rome de l'Antique à la Renaissance* (avril 2007), [en ligne]. 2007. URL : <<https://www.saprat.fr/media/eb743090dbb819664882a11a47d8d834/camenaes-02-mazzoli-ausone-et-rome.pdf>> (consulté le 20 mai 2022).